



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
15 avril 2024

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 14

Votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 avril 2024

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoît COVILLE, Christian DURROTY, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Sophie KONSTANTINOVITCH, Beñat ARLA, Zigor GOIEASKOETXEA, Unai IRIGOYEN.

Excusés : Valentin TELLECHEA (donne pouvoir à Jacqueline PEIGNEGUY), Kathy COELHO (donne pouvoir à Dany EUSTACHE), Céline MAZEROLLES, Patricia VIALLE (donne pouvoir à Marie BLEIKER), Aurélie BELASCAIN (donne pouvoir à Beñat ARLA).

Secrétaire de séance : Jacqueline PEIGNEGUY

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2024-34 : DONATION DE PARCELLES AVEC CHARGE A LA COMMUNE

VU l'article L2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L255-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation,

Madame la Maire expose que l'indivision Saint Martin/Urkia souhaite faire don à charge à la Commune des parcelles cadastrées section n° BE 16p1, BE 17p1, BE 19p1 situé Chemin Haietako Larrea lui appartenant.

L'indivision souhaiterait en contrepartie que ce terrain soit utilisé dans le cadre d'un bail réel solidaire. Ce dispositif permet à des ménages modestes de devenir propriétaire d'un logement situé en zone tendue, et ce, à un prix abordable.

Un organisme de foncier solidaire consent alors à un preneur, pour une durée comprise entre 18 et 99 ans, un bail pour l'accession à la propriété d'un logement destiné à être occupé à titre de résidence principale, l'organisme conservant quant à lui la propriété du terrain, qui est dissocié du bâti.

Il est ici précisé que la parcelle est actuellement exploitée par un fermier.

Le Conseil Municipal décide à la **MAJORITE**, Monsieur ARLA (+1), Monsieur GOIEASKOETXEA et Monsieur IRIGOYEN votants contre, de:

- **ARTICLE 1^{er}** : **ACCEPTER** la donation effectuée par l'indivision Saint Martin/Urkia des parcelles cadastrées section n° BE 16p1, BE 17p1, BE 19p1 situé Chemin Haietako Larrea à charge pour la Commune que ce terrain soit utilisé dans le cadre d'un bail réel solidaire.
- **ARTICLE 2** : **CHARGER** Madame la Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération et notamment de signer l'acte notarié y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Arbonne, le 15 avril 2024

Mme la Maire
Marie José MIALOCQ